

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 septembre 2013 à 19 h 05, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Nathalie Fillion, Marie-Josée Beaupré et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Stéphane Berthe, Daniel L'Espérance, Normand Pagé et Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9056-09-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9057-09-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 provenant de la correspondance et avec l'ajout du point 30.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 septembre 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 CRÉVALE : Renouvellement de la certification Oser-Jeunes
8. Rapport du comité de transport
9. Bonification salariale temporaire de l'agente de la planification et du développement du transport collectif
10. Achat de casquettes au logo d'Urbis
11. Achat de l'infographie de la publicité relative au stationnement incitatif à La Plaine du Trait d'Union
12. Mandat – Impression d'une affiche Urbis pour la bibliothèque Libro au terminus

13. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Deuxième versement)
14. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour d'un valideur de billets et ajout d'un haut-parleur intégré à la tour de perception
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (août et septembre 2013)
16. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 août au 15 septembre 2013)
17. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes plastifiées
18. Soirée du 30e anniversaire de l'organisme Les amis de Lamater 1983-2013 le 26 octobre 2013
19. Demandes de dérogation
20. Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym
21. Mandat – Inspecteur accrédité pour les programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
22. Tournoi de golf de l'Industrie touristique du Québec
23. Proposition de visibilité adressée à la MRC Les Moulins par la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL)
24. Congrès 2013 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
25. Résolution adoptant le règlement #97-33R intitulé : *Règlement de remplacement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement, d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement n° 97-33*
26. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-159, 1001-209, 1001-211, 1001-212, 1001-214 et 1001-215, du règlement de construction numéro 1003-006 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-012 de la Ville de Terrebonne
27. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-21, du règlement de construction numéro 1088-1, du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-9 et du règlement numéro 1110-4 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche
28. Rapport du comité d'aménagement

29. Autorisation à la firme Beaudoin Hurens et associés inc. - Travaux d'entretien et de nettoyage des berges de la rivière Mascouche dans le secteur « Charles-Aubert » suite à l'avis du MDDEFP
30. Autres sujets
- 30.1 Vélostation au stationnement incitatif de Terrebonne
31. Période de questions
32. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9058-09-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2013

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9059-09-13 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 septembre 2013

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 septembre 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9060-09-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 791 421,44\$ pour le mois de septembre 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer septembre 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-179 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 791 421,44\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9061-09-13 Liste des chèques émis au mois d'août 2013

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2013 pour un montant de 3 504 907,37\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2013* »).

ADOPTÉ

9062-09-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2013* »).

ADOPTÉ

9062A-09-13 CRÉVALE : Renouvellement de la certification Oser-Jeunes

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$ et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre ledit montant au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-180 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9063-09-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 10 septembre 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9064-09-13 Bonification salariale temporaire de l'agente de la planification et du développement du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE madame Anouk Racette, directrice du service de transport collectif quittera temporairement, son poste en raison d'un congé de maternité et d'un congé parental;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer certaines de ses tâches à madame Anne-Carole Papierny, agente de la planification et du développement du transport en commun;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le salaire de madame Anne-Carole Papierny, agente de la planification et du développement du transport en commun soit et est temporairement bonifié de 550,00\$ par mois, le tout rétroactivement au 22 août 2013, et ce, jusqu'au retour de madame Anouk Racette.

QUE le poste de Directrice du service de transport collectif demeure vacant durant cette période.

ADOPTÉ

9065-09-13 Achat de casquettes au logo d'Urbis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de 30 casquettes au logo d'Urbis afin d'identifier le personnel lors d'événement;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Promotions Bolook inc., datée du 29 août 2013, afin de fournir et de livrer 30 casquettes, au montant de 210,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise Promotions Bolook inc., datée du 29 août 2013, afin de fournir et livrer 30 casquettes, pour un montant de 210,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-181 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 210,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9066-09-13 Achat de l'infographie de la publicité relative au stationnement incitatif à La Plaine du Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'acheter l'infographie de la publicité relative au stationnement incitatif à La Plaine créée par le journal Le Trait d'Union;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 16 août 2013, au montant de 75,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de l'infographie de ladite publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la directeur général et secrétaire-trésorier à acheter l'infographie de la publicité relative au stationnement incitatif à La Plaine créée par le journal Le Trait d'Union, au montant de 75,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 16 août 2013, du journal susmentionné et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-182 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 75,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9067-09-13 Mandat – Impression d’une affiche Urbis pour la bibliothèque Libro au terminus

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’impression d’une affiche Urbis pour la bibliothèque Libro au terminus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l’entreprise Copie AM, datée du 28 août 2013, au montant de 22,50\$, excluant les taxes, pour l’impression d’une affiche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l’entreprise Copie AM soit et est retenue pour l’impression d’une affiche Urbis pour la bibliothèque Libro au terminus, au montant de 22,50\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque l’impression sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-183 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun – Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9068-09-13 Autorisation de paiement à l’entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Deuxième versement)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Pénéga Communication, par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins relativement à la création du site internet Urbis;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 20 août 2013, au montant de 9 312,18\$, excluant les taxes, représentant 30% du montant total du mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Pénéga Communication, la somme de 9 312,50\$, excluant les taxes, représentant 30% du montant total du mandat octroyé par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins, pour la création du site internet Urbis.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-136 ayant déjà été émis lors de l’adoption de la résolution numéro 8957-06-13.

ADOPTÉ

9069-09-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour d’un valideur de billets et ajout d’un haut-parleur intégré à la tour de perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 2084, datée du 14 juillet 2013, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT de Lanaudière, au montant de 6 268,58\$, incluant la TVQ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 6 258,58\$, incluant la TVQ relativement à la facture numéro 2084 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-184 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 268,58\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9070-09-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (août et septembre 2013)

CONSIDÉRANT les factures numéros 2095 et 2117, transmises à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, chacune et incluant la TVQ, relatives à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (août et septembre 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 15 330,52\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (août et septembre 2013), le tout conformément aux factures numéros 2095 et 2117 transmises à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-185 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 330,52\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9071-09-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 août au 15 septembre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2099, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 août au 15 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 août au 15 septembre 2013, le tout conformément à la facture numéro 2099 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-186 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9072-09-13 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes plastifiées

CONSIDÉRANT la facture datée du 26 août 2013, transmise par l'AQTIM, au montant de 7 822,45\$, incluant les taxes, pour l'achat de cartes plastifiées;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 7 822,45\$, incluant les taxes, pour l'achat de cartes plastifiées.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-187 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 822,45\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9073-09-13 Soirée du 30e anniversaire de Les amis de Lamater 1983-2013 le 26 octobre 2013

CONSIDÉRANT la soirée du 30^e anniversaire de l'organisme Les amis de Lamater se tiendra le 26 octobre 2013 au Club de Golf Le Boisé;

CONSIDÉRATION l'invitation dudit organisme au coût de 60,00\$ par personne;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon et son accompagnateur ainsi que monsieur Stéphane Berthe et son accompagnatrice soient et sont autorisés à participer à la soirée du 30^e anniversaire de l'organisme Les amis de Lamater qui se tiendra le 26 octobre 2013 au Club de Golf Le Boisé.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-188 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 240,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9074-09-13 Transport adapté - Demande de dérogation

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Gagnon, mère de Mathieu Garceau, a déposé une demande de dérogation pour son fils afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté en direction de Montréal, pour une période indéterminée, le vendredi, à raison de 2-3 fois par année;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par madame Maryse Gagnon, mère de Mathieu Garceau, pour son fils afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté en direction de Montréal, pour une période indéterminée, le vendredi, à raison de 2-3 fois par année.

ADOPTÉ

9075-09-13 Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club Viagym;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent se termine le 11 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2013 au 11 septembre 2014, au montant de 213 668,75\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-189 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 213 668,75\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «Club Viagym».

ADOPTÉ

9076-09-13 Mandat – Inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gougeon agit actuellement à titre d'inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ autres que le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gougeon ne désire plus agir à ce titre pour les dossiers éventuels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un inspecteur accrédité pour tous les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Bradner agit actuellement à titre d'agent accrédité pour la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'adaptation du domicile (PAD) de la SHQ.

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de monsieur Michel Bradner, soient et sont retenus pour agir à titre d'inspecteur accrédité pour tous les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ. La rémunération de monsieur Michel Bradner est fixée à 90% du montant prévu dans l'entente entre la MRC Les Moulins et la SHQ pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat.

ADOPTÉ

9077-09-13 Tournoi de golf de l'Industrie touristique du Québec

CONSIDÉRANT la soirée de Tourisme Lanaudière qui sera tenue le 12 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf de l'Industrie touristique du Québec qui se tiendra le 13 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, sont invités par Tourisme Lanaudière à la soirée du 12 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette soit et est autorisée à participer à la soirée de Tourisme Lanaudière qui aura lieu le 12 septembre 2013 au coût de 99,00\$, excluant les taxes.

QUE madame Denise Paquette et messieurs Michel Lefebvre, Normand Pagé et Clermont Lévesque soient et sont autorisés à participer au tournoi de golf qui se tiendra le 13 septembre 2013, au coût de 245,00\$ par personne, excluant les taxes.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit et est autorisée à participer à l'activité alternative qui se tiendra le 13 septembre 2013 au coût de 245,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-190 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 324,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9078-09-13 Proposition de visibilité adressée à la MRC Les Moulins par la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL)

CONSIDÉRANT la contribution demandée par la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL) à la MRC Les Moulins en contrepartie d'une visibilité dans le cadre du mois de l'économie sociale de Lanaudière;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL), la somme de 250,00\$ en échange d'une visibilité dans le cadre du mois de l'économie sociale de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-191 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9079-09-13 Congrès 2013 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 23 au 25 octobre 2013, à Montréal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 23 au 25 octobre 2013, à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-192 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 585,00\$, excluant les taxes, représentant les frais d'inscription, poste budgétaire 2610-312 « *Aménagement et urbanisme – Congrès, colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9080-09-13 Résolution adoptant le règlement #97-33R intitulé : *Règlement de remplacement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement, d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement n° 97-33*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9002-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 97-33 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation ainsi que mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC;*

CONSIDÉRANT l'avis motivé du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet que les modifications proposées au schéma par le règlement numéro 97-33 ne respectent pas les orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut adopter un règlement de remplacement qui respecte ces orientations;

CONSIDÉRANT QU'un avis par lettre recommandée pour valoir avis de motion en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, a été transmis aux membres du conseil de la MRC et affiché au bureau de la MRC, au moins dix (10) jours avant la date de la prochaine séance du conseil de la MRC, soit la date à laquelle le règlement 97-33R sera soumis pour adoption;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-33R intitulé : *Règlement de remplacement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement, d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement n° 97-33.*

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9081-09-13 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-159, 1001-209, 1001-211, 1001-212, 1001-214 et 1001-215, du règlement de construction numéro 1003-006 et du règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-012 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-159, 1001-209, 1001-211, 1001-212, 1001-214 et 1001-215, le règlement de construction numéro 1003-006 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-012;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-159, 1001-209, 1001-211, 1001-212, 1001-214 et 1001-215, le règlement de construction numéro 1003-006 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-012 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9082-09-13 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-21, du règlement de construction numéro 1088-1, du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-9 et du règlement numéro 1110-4 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1103-21, le règlement de construction numéro 1088-1, le règlement sur les permis et certificats numéros 1090-9 et le règlement numéro 1110-4 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1103-21, le règlement de construction numéro 1088-1, le règlement sur les permis et certificats numéros 1090-9 et le règlement numéro 1110-4 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9083-09-13 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 10 septembre 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9084-09-13 Autorisation à la firme Beaudoin Hurens et associés inc. - Travaux d'entretien et de nettoyage des berges de la rivière Mascouche dans le secteur « Charles-Aubert » suite à l'avis du MDDEFP

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8620-11-12, dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et de Parcs (MDDEFP), d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 13-0865, au montant de 1 724,63\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 1 724,63\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8620-11-20 à ladite firme, le tout, dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et de Parcs (MDDEFP) d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert, et ce, afin de répondre aux attentes du MDDEFP suite à son avis.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2012-152 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8620-11-12.

ADOPTÉ

9085-09-13 Vélostation au stationnement incitatif de Terrebonne

CONSIDÉRANT la demande de la part de plusieurs usagers du transport en commun pour la mise en place d'une vélostation au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT le potentiel récréotouristique associé au terminus de Terrebonne, les membres du conseil jugent qu'il s'agit d'un endroit approprié pour une vélostation;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote réalisé à la gare de Deux-Montagnes est couronné de succès;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8328-05-12 de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins manifeste à nouveau son vif intérêt à la construction par l'Agence métropolitaine de transport, d'une vélostation au stationnement incitatif de Terrebonne et demande que cette proposition soit incluse au PTI 2014-2015-2016 de l'AMT.

ADOPTÉ

Période de questions

Monsieur René Doucet, résidant au 1101, Lucille-Teasdale à Terrebonne, émet une proposition concernant le trajet des circuits numéros 11 et 40. Une citoyenne résidant au 740, rue de la Soeur-Marie-Rose à Terrebonne, émet des commentaires relativement aux circuits numéros 11 et 40. Madame Maryse Cartier, du secteur de Lachenaie à Terrebonne, commente les nouveaux trajets et horaires des circuits numéros 11 et 40. Cinq autres citoyens de la MRC interviennent relativement au même sujet. Monsieur John De Rosa questionne également au sujet du circuit numéro 11. Madame Laurie Moreau, résidant sur la rue Des Fleurs à Terrebonne, commente aussi le parcours du circuit numéro 11. Un autre citoyen demande s'il est possible de donner une priorité aux autobus. Un citoyen résidant sur la rue Lucille-Teasdale à Terrebonne, avise qu'un nouvel arrêt d'autobus a été installé et qu'il est inutilisé. Un citoyen du Domaine du Parc, remercie le conseil pour le nouveau circuit numéro 40. Enfin, une citoyenne questionne sur le point 25 de l'ordre du jour et soulève une problématique relative aux résidus domestiques dangereux.

9086-09-13 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier